

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 53 (1961)
Heft: 1

Artikel: Vers une école romande
Autor: Rochat, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers une école romande

Par J.-P. Rochat, instituteur

L'idée est lancée

Le 31 janvier 1959, devant l'assemblée plénière de la Société pédagogique vaudoise à Renens, M. Zimmermann, instituteur à Prangins, développait la proposition suivante au nom de ses collègues régionaux :

« La section de Nyon propose que le prochain congrès de la Société pédagogique romande mette à l'étude, en lieu et place d'une question d'intérêt social ou pédagogique, un *plan d'études romand* ou tout autre sujet d'intérêt général propre à promouvoir au plus tôt une école romande. »

Appuyée par l'unanimité des 1100 maîtres vaudois présents, l'idée d'une coordination nécessaire de nos six systèmes scolaires de Suisse française était lancée. Reprise sous une forme allégée et plus percutante, la proposition Zimmermann était présentée par les porte-parole vaudois à l'assemblée des délégués romands, le 20 février 1960 à Yverdon, sous ce titre aussi suggestif qu'ambitieux : « Vers une école romande. »

Après une discussion serrée où s'affrontèrent partisans d'une étude d'ensemble des questions scolaires à l'échelle romande et certains avis moins radicaux qui, tout en reconnaissant la nécessité d'une action coordinatrice, préféraient poser le problème sur le seul plan de la formation des maîtres, la proposition vaudoise l'emporta à une très forte majorité. La Société pédagogique romande (SPR), qui groupe, rappelons-le, le corps enseignant primaire des trois cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, ainsi que les maîtres primaires et secondaires du Jura bernois, avait ainsi choisi l'objet essentiel de son congrès quadriennal de Bienne, en 1962. Sur proposition de la section de La Chaux-de-Fonds, chaude partisane du projet, il fut décidé que l'étude de ce vaste problème serait confié à une commission intercantonale formée si possible de délégués de toute la Suisse romande, Fribourg et Valais compris, et incluant aussi des représentants de l'enseignement secondaire.

Il est significatif, remarquons-le en passant, que les plus hardis pionniers de l'idée d'une école romande se soient trouvés aux confins de Vaud et Genève et sur les hauteurs chaux-de-fonnières. Qui souffre plus, en effet, de l'incohérence de nos systèmes scolaires que les enfants des régions limitrophes ou des cités fortement industrielles à population forcément moins stable? Dans l'arsenal des arguments de M. Zimmermann, relevons simplement le désagrément, la perte de temps que constitue pour de jeunes Nyonnais libérés des écoles au printemps, le fait de devoir attendre trois ou quatre

mois l'entrée dans les écoles professionnelles ou dans des places d'apprentissage genevoises, légalement fixée en automne.

Mais revenons à la commission qui allait désormais porter ce lourd souci d'une mise en harmonie de structures scolaires profondément enracinées dans les habitudes et traditions cantonales.

Sa tâche était rude, car, comme le dit David Lasserre dans sa remarquable étude sur le fédéralisme romand, « dans aucun domaine peut-être le cloisonnement cantonal n'est plus sensible que dans celui de l'enseignement public »¹. D'autant plus que, comme le relève aussi cet auteur, « la nature ni l'histoire n'ont rien fait pour donner aux habitants de la Romandie le sentiment d'une solidarité quelconque »².

Dès leur première séance, tenue à Lausanne le 28 mai 1960, les commissaires des cantons affiliés à la SPR se préoccupèrent d'associer à leurs travaux des délégués de l'enseignement secondaire, ainsi que des représentants fribourgeois et valaisans. A leur grande satisfaction, les associations ainsi sollicitées acceptèrent cette demande de collaboration et c'est ainsi que se mit au travail, dès septembre, une équipe groupant pour la première fois dans l'histoire les porte-parole de *tous* les milieux d'enseignants de la Suisse de langue française, tant secondaires que primaires.

En voici la liste:

- Association cantonale du corps enseignant primaire et secondaire fribourgeois.
- Union du corps enseignant secondaire genevois.
- Union des instituteurs genevois.
- Société pédagogique jurassienne.
- Section neuchâteloise VPOD des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur.
- Société pédagogique neuchâteloise.
- Société valaisanne d'éducation.
- Société vaudoise des maîtres secondaires.
- Société pédagogique vaudoise.

Premiers travaux de la commission

Ainsi constituée, la commission se fixa comme but premier l'inventaire des institutions existantes dans les six cantons intéressés, pour en dégager les traits communs ou mettre en évidence les diver-

¹ D. Lasserre. *Les étapes du fédéralisme*, p. 209.

² D. Lasserre. *Les étapes du fédéralisme*, p. 197.

gences les plus criantes. Trois enquêtes furent simultanément entreprises :

- a) une enquête portant sur les *structures générales*: articulation de l'école en ses divers ordres d'enseignements, âge d'entrée dans les diverses sections, mode de formation des maîtres, contrôle de l'enseignement;
- b) une enquête sur les *plans d'études*: une trentaine de notions essentielles furent passées en revue dans les six cantons, pour établir le degré de concordance des âges où s'enseignent ces mêmes matières;
- c) une enquête sur les *manuels*, tendant à savoir dans quelles branches des manuels étaient utilisés en commun par plusieurs cantons.

Parallèlement, un appel fut lancé par la voix des journaux corporatifs à tous les enseignants romands, pour qu'ils fassent connaître à la commission des cas précis d'enfants ayant pâti dans leur carrière scolaire ensuite de leur transfert d'un canton à l'autre.

Enfin, les commissaires sollicitèrent des autorités cantonales, voire municipales, des renseignements précis sur l'ampleur des mutations d'élèves d'un canton romand à un autre.

Tous ces travaux – préliminaires en somme – n'avaient d'autre but essentiel que d'établir aussi objectivement que possible le degré d'importance d'une action qui pouvait être, en réalité, moins urgente qu'il n'était apparu aux promoteurs.

Ces enquêtes, aujourd'hui achevées, montrent sans doute possible que l'œuvre entreprise par la SPR est non seulement utile, mais indispensable au développement harmonieux d'un coin de pays lié de plus en plus, quoi qu'on en dise, par des attaches économiques et culturelles. Nous nous étendrons plus loin sur les divergences constatées, dont certaines sont un simple défi au bon sens.

Mais remarquons d'abord combien il est heureux que le problème soit posé clairement dès aujourd'hui. Demain il eût peut-être été trop tard. Cinq réformes en effet sont en cours en Suisse romande, toutes motivées par l'impérieux besoin, mondialement ressenti, d'adapter l'école à l'évolution rapide de la société :

Genève vient de publier son projet de « Réforme de l'enseignement secondaire » – Neuchâtel portera le sien devant son Grand Conseil dans un délai rapproché – Fribourg étudie en ce moment un « Projet de règlement général des écoles secondaires du degré inférieur » – et le Valais a mis en chantier une nouvelle législation scolaire embrassant tous les degrés de l'enseignement. Quant à la situation en terre vaudoise, on sait que le Conseil d'Etat a constitué une commission extraparlamentaire chargée de l'étude d'un futur « Statut général de l'école vaudoise ».

N'est-il pas fâcheux de constater que ces cinq réformes semblent se préparer en parfaite indépendance les unes des autres. Bien plus, certains responsables expriment clairement leur souci de penser « cantonal » d'abord: « Nous devons rechercher une solution genevoise aux problèmes qui nous sont posés », affirment comme principe premier les auteurs de la réforme genevoise³. Si louable que soit le désir de ne pas copier un régime extérieur, si légitime ce souci de respecter les contingences, le génie du lieu, les traditions, n'est-il pas piquant de constater qu'une ville d'accueil comme Genève, si largement ouverte aux travailleurs venus d'ailleurs⁴, élabore en vase clos un régime scolaire sur certains points fort différent de celui des cantons qui l'alimentent en forces nouvelles.

Si l'opinion n'est pas alertée, et par elle les autorités responsables, il est évident que rien ne s'opposera à ce que ces cinq réformes aboutissent bientôt. Il sera difficile alors de demander aux gouvernements de remettre en chantier une législation battant neuve pour l'adapter à celle du voisin. Si quelque chose doit être fait pour mettre un peu d'ordre dans cette disparité qui surprend si fort l'observateur étranger, c'est maintenant qu'il faut intervenir. Une insouciance qui permettrait sans réagir cette reconduction de systèmes scolaires étroitement cloisonnés serait néfaste au développement futur de la Suisse romande, en freinant la fluidité des échanges économiques et spirituels d'où devra bien naître un jour cette « conscience » romande encore dans les limbes.

Mais revenons aux faits, tels qu'ils apparaissent dans les enquêtes citées plus haut:

La disparité des structures

Il y aurait tant à dire à ce sujet que nous nous bornerons à signaler les divergences les plus gênantes.

Trois cantons, Neuchâtel, Berne et Vaud, font débiter l'année scolaire au printemps, Genève et Valais reportant ce début à l'automne. Pour corser l'affaire, Fribourg jouit d'un régime double, la campagne commençant l'année au 1^{er} mai et la ville au début de septembre.

Plus ennuyeuses encore sont les différences dans les âges d'entrée à l'école secondaire. Alors que les jeunes Vaudois bifurquent vers le collège à 10 ans, après trois ans seulement d'école primaire, leurs camarades d'entre Arve et Rhône n'entrent en secondaire qu'à 12 ans pour les plus doués et 13 ans pour la plupart. Il en est de

³ *La réforme de l'enseignement secondaire*. Département de l'instruction publique de la république et canton de Genève. Avril 1960. Page 13.

⁴ Les données officielles indiquent que plus de 76 000 Romands non Genevois vivaient à Genève en 1950, en augmentation de 13 000 sur 1941. Les chiffres de 1960 dépasseront très certainement 90 000.

même à Fribourg, en Valais et à Neuchâtel, tandis que les Jurassiens, optant pour la solution moyenne, fixent à 11 ans le départ vers les études secondaires.

On conçoit les problèmes qui peuvent de ce fait se poser pour les parents qui déménagent d'un canton à l'autre avec des enfants de 10 à 12 ans. Dans *Coopération* du 23 avril 1960, M^{me} Ariane Schmitt cite cet exemple caractéristique:

« Un couple vaudois alla s'installer il y a quelques années à Genève, emmenant ses enfants en bas âge. Ces enfants firent donc à Genève leurs classes primaires. Mais l'occasion se présente de retourner dans le canton de Vaud. Toute la famille s'installe, persuadée que le fils, très doué et âgé de 11 ans, pourra suivre l'enseignement secondaire. Or, cet enfant n'a pu se présenter aux examens d'admission du collège. Il est entré en effet dans sa 12^e année le 1^{er} janvier 1960. A Genève, il était encore normalement à l'école primaire. Pour le canton de Vaud, il est déjà trop âgé pour entrer dans la filière secondaire. Comme par ailleurs il n'a pas encore fait d'allemand à Genève, il ne lui est pas possible non plus d'entrer directement dans la seconde année secondaire. Tout son avenir se trouve donc changé simplement parce que ses parents ont déménagé d'un canton à l'autre. Avouez que, entre deux cantons se touchant et parlant la même langue, de pareilles différences sont absurdes. »

Outre celui-ci, la commission a en main un copieux dossier de cas d'enfants ayant souffert peu ou prou de cette disparité dans les âges d'entrée en secondaire. Un directeur d'école de Cortaillod nous en cite cinq en l'espace de trois ans, un maître secondaire d'Avenches, région frontalière particulièrement préféritée, six en deux ans. Et bien d'autres encore, tel ce maître d'une station climatérique où fleurissent les pensions d'enfants: « Il s'agit de dizaines d'enfants de parents divorcés que j'ai eu dans mes classes. Placés dans des familles par leurs parents désunis, ils changent souvent de pension et parfois de canton. A l'instabilité, qui est hélas! leur lot, vient s'ajouter l'impossible raccordement des programmes, et leur culture irrégulière augmente encore leur désarroi. »

Dans la grande majorité des cas qui nous ont été signalés, cette transplantation a entraîné pour l'enfant une année de retard, et c'est contre de telles injustices que le corps enseignant romand est maintenant décidé à lutter.

Injustices qui ne touchent pas qu'un nombre infime d'enfants, bien au contraire! On s'en doute en songeant à l'ampleur croissante des mouvements de population intercantonaux. Mais des chiffres précis le confirment éloquemment:

La Chaux-de-Fonds, par exemple, a accueilli en 1959 103 enfants venus d'autres cantons de Romandie, tandis que 126 la quittaient

pour ces mêmes cantons; soit, pour une seule ville d'importance moyenne, l'effectif de sept à huit classes!

Genève, pour sa part, et pour ne parler que des élèves primaires, indique le chiffre de 346 enfants en provenance des autres cantons dans les huit premiers mois de 1960.

Chiffres suffisamment significatifs pour se passer de commentaires. Venons-en plutôt à un autre chapitre, riche aussi d'observations déconcertantes:

La diversité des plans d'études

Que chaque canton soit attaché à certaines manières traditionnelles de présenter l'histoire, voire la géographie ou l'éducation civique, que l'enseignement de la langue maternelle fasse une large part à la littérature, au folklore du cru, que les besoins en arithmétique et en sciences ne soient pas identiques dans des cantons à majorité citadine et dans des cantons agricoles, on l'admet volontiers.

Mais qu'il existe des différences de près de trois années entre l'âge où un jeune Jurassien étudie les quatre opérations appliquées aux fractions ordinaires et celui où son condisciple vaudois apprend ces mêmes notions, c'est inconcevable. C'est pourtant ce qui ressort de l'enquête comparative conduite par la commission. Non seulement il n'est aucune notion sur les trente touchées par l'enquête qui s'étudie en même temps partout, mais dans une dizaine de cas les écarts dépassent deux ans. Citons encore:

L'étude du pour-cent s'entreprend ici à 11 ans 6 mois, là à 13 ans 7 mois (âge moyen rapporté à un enfant né le 1^{er} juillet).

L'accord du participe passé avec avoir, à 11 ans 9 mois quelque part, à 13 ans 7 mois ailleurs.

Même situation en géographie, où l'étude des cantons suisses, par exemple, est entreprise à 12 ans ici et à 14 ans et demi au-delà de la borne frontière.

Plus caractéristique encore est l'âge où débute l'étude des langues: alors qu'un jeune collégien vaudois balbutie ses premiers mots d'allemand à 9 ans 9 mois, il lui faut attendre d'avoir 13 ans 3 mois s'il était né quelques kilomètres plus loin. Une jeune fille genevoise n'apprend l'anglais qu'après 16 ans, soit avec quatre ans de retard sur sa contemporaine vaudoise.

On s'explique mieux dans ces conditions les « trous » constatés si souvent dans la formation scolaire des enfants ayant eu la malchance de changer de canton en cours de scolarité. D'autant plus que cette incohérence dans les âges d'étude se complique encore de la diversité des manuels, le plus souvent différents d'un canton à l'autre. C'est précisément ce qui ressort de la troisième enquête de la commission:

Les manuels

L'enquête a porté sur les manuels officiellement utilisés dans les cinq cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud et dans le Jura bernois.

Toutes les branches essentielles ont été passées en revue, les manuels étant classés naturellement par degré d'âge et séparément pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Il a ainsi été établi 31 catégories de manuels; or, sur 28 catégories pour lesquelles ont été obtenus des renseignements complets, nous constatons:

I. Aucun manuel n'est utilisé officiellement par les *six cantons*.

II. *Quatre* seulement sont en usage dans *cinq cantons*. Il s'agit de deux livres de géographie pour les écoles primaires et secondaires inférieures, d'un manuel d'allemand élémentaire et d'une collection de *Textes français* à l'usage des écoles secondaires.

Il est à noter, à propos de ce dernier ouvrage, publié peu après la guerre, alors que les manuels français n'arrivaient plus, qu'il a été élaboré par une commission désignée par la conférence romande des chefs de département de l'instruction publique et formée des représentants des six cantons. Pourquoi ce bel exemple de coopération intercantonale ne s'est-il pas poursuivi? Il semble pourtant que ce succès – car cette collection est une réussite – aurait dû ouvrir la voie à une méthode d'élaboration de manuels communs qui paraît des plus judicieuses.

III. Un seul ouvrage est commun à quatre cantons: un manuel d'histoire suisse (deux volumes) à l'usage des écoles primaires. Il est vrai que les deux autres cantons de religion catholique ont également en commun leur manuel d'histoire.

IV. Notons encore que cinq manuels sont utilisés par trois cantons, quatre par deux cantons, et parlons enfin des branches dans lesquelles aucun accord n'a pu se faire:

a) Il existe *six manuels différents* pour *l'apprentissage de la lecture*. Il semblerait pourtant, dans ce domaine bien précis, qu'aucune considération confessionnelle ou historique, qu'aucun souci des traditions locales n'eût dû constituer un obstacle majeur à l'adoption d'un syllabaire commun!

b) Le livre de *lecture* à l'usage des enfants de 2^e année primaire est également différent dans chaque canton. Il est surprenant de constater que l'édition commune d'un choix de textes pour les grands élèves secondaires a été réalisée, mais qu'on n'est pas parvenu à s'entendre pour doter les débutants d'un même livre.

- c) *Même constatation en arithmétique*: Alors que l'utilisation d'un même manuel secondaire a été possible dans trois cantons, les élèves primaires des six cantons sont dotés de six manuels différents. Tenant compte du fait que les programmes primaires et secondaires inférieurs diffèrent fort peu, on arrive à cette constatation effarante qu'il existe en Romandie huit manuels officiels différents pour enseigner le calcul à des enfants de 11 ans.
- d) Aucune entente n'est réalisée non plus quant aux manuels d'*anglais*, de *géométrie* et surtout de *sciences* à l'école secondaire. Fait regrettable dans cette dernière branche où plus qu'ailleurs peut-être les échanges scientifiques et techniques intercantonaux seraient facilités par des bases scolaires communes.

Nous concluons ce rapide tour d'horizon par deux remarques: Si des accords intercantonaux ont tellement de peine à se concrétiser dans ce domaine, c'est que l'hétérogénéité des plans d'études signalée plus haut constitue un obstacle souvent insurmontable. L'établissement de manuels communs est lié à une mise en parallèle des programmes, elle-même soumise à une harmonisation des âges de passage... et des structures. On n'en sort pas.

La deuxième remarque ressortit à l'économie: les manuels de géographie adoptés par cinq cantons ont été tirés à 109 000 exemplaires, alors que les livres de calcul, différents partout, ont des tirages variant entre 27 000 et 10 000. Faut-il en dire davantage?

L'école romande doit naître

« Le monde du XX^e siècle est un monde sans élasticité ni vide, où chaque progrès comme chaque menace, où chaque problème comme chaque solution intéressent toutes les nations. » Cette constatation du professeur Veronese, l'actuel directeur de l'UNESCO, n'est-elle pas applicable à plus forte raison à ce microcosme romand où coexistent six régimes scolaires sur un territoire de 7000 km², peuplé de guère plus d'un million d'habitants!

Les incohérences que nous avons essayé de mettre en lumière, sans inconvénient à l'époque où furent établies les structures scolaires actuelles, sont aujourd'hui d'une désuétude qui ne saurait durer dans un monde en pleine évolution. Mais s'il est facile de le constater, il l'est moins certes d'y porter remède. Aussi la deuxième tâche de la Commission intercantonale dépasse-t-elle de beaucoup, en importance et en difficulté, celle qui l'a occupée pendant ses premiers mois d'activité et dont nous venons d'exposer l'essentiel.

De quoi s'agit-il en effet? Reprenons pour cela les termes mêmes de sa mission, tels qu'ils ont été définis par le Comité central de la Société pédagogique romande.

1. La commission est chargée de rechercher les moyens d'assurer la mise en parallèle des différents systèmes scolaires romands, principalement dans les domaines suivants: structures, plans d'études, moyens d'enseignement, formation des maîtres.

Voilà qui est net. Les quatre domaines dans lesquels va s'exercer l'activité des commissaires sont clairement définis. Tout ce qui concerne l'administration scolaire, les questions financières, le contrôle de l'enseignement, ainsi que des domaines mineurs, comme la répartition des périodes de vacances dans l'année et des heures dans la semaine, d'autres questions d'ordre éthique, comme la coéducation des sexes, tout cela est délibérément laissé de côté.

2. L'action envisagée par la commission doit embrasser toute la période correspondante à la scolarité obligatoire et ne pas se limiter, dans une étude de cette envergure, à l'école primaire seulement. Les problèmes communs à l'école primaire et à d'autres ordres de l'enseignement font partie intégrante de sa mission.

La commission n'a donc pas à se préoccuper de l'enseignement secondaire gymnasial, commercial ou professionnel. Axée principalement sur les problèmes inhérents à l'école populaire, elle n'entrera pas non plus dans le détail des programmes et des méthodes de l'école secondaire, dont la complexité et la diversité exigeraient un délai d'étude infiniment plus long que celui qui lui est imparti. Par contre, et cela est essentiel, elle devra formuler des propositions concrètes quant à la structure générale de statut futur souhaité, veillant en particulier à ce que chaque enfant, quel que soit son âge ou ses aptitudes, puisse trouver dans le canton voisin une section analogue à celle qu'il a quittée, sans qu'il en résulte pour lui un retard ou une perte de temps.

3. La commission aura à définir un certain nombre de principes directeurs communs qui constitueront le cadre d'un futur statut scolaire romand propre à orienter dans le même sens toute réforme cantonale ultérieure.

Dans ces quelques lignes réside probablement la tâche essentielle, en première urgence tout au moins, de la commission. Il est parfaitement vain de penser en effet que les réformes en cours dans cinq cantons pourront être abandonnées du jour au lendemain par leurs promoteurs au profit d'une réforme romande centralisée. Cela d'ailleurs ne serait pas souhaitable, tant il est important de laisser aux cantons dans ce domaine une initiative que l'émulation rend plus fructueuse encore.

Mais il est patent, d'autre part, que toutes les réformes entreprises à ce jour en Suisse, en Europe ou ailleurs obéissent à des impératifs du même ordre et suivent des lignes de force parallèles. Faire apparaître ces lignes de force, énoncer clairement ces principes, tendre un certain nombre de fils conducteurs propres à éviter des divergences profondes entre les réformes cantonales présentes ou futures, voilà pour l'instant le souci majeur des commissaires.

4. L'action de la commission ne tendra pas à substituer à l'autonomie cantonale en matière scolaire une organisation romande centralisée, mais à proposer aux cantons de rechercher, par voie concordataire par exemple, une coordination aussi complète que possible dans un cadre établi d'un commun accord.

Il fallait que cela fût dit, pour dissiper certaines craintes et éviter des malentendus. L'école romande, comme ce titre trop peu nuancé pouvait le laisser supposer, ne saurait être un système monolithique, monstre parfaitement inviable dans les contingences actuelles. Ce serait faire injure aux promoteurs de cette idée que penser qu'ils ont pu songer un instant à une superdirection scolaire centralisée, dictant ses règlements et ses programmes d'Evolène aux Enfers et de Chancy à Charmey.

Mais qu'une ou plusieurs commissions officielles, œuvrant en parfaite parité, mais animées d'un sincère désir de collaboration, reprennent dans les années à venir le travail esquissé par l'équipe SPR dont il a été question tout au long de cet article, que ces commissions parviennent à établir un certain nombre de concordats, de plans directeurs communs, ainsi pourra se réaliser efficacement cette harmonisation si souhaitable de nos régimes scolaires.

Remarquons que, dans le domaine de l'enseignement complémentaire professionnel, des normes fédérales sont appliquées partout et nul ne songe à s'en plaindre. Remarquons aussi que le règlement fédéral de maturité oblige l'enseignement secondaire du second cycle à s'aligner par-dessus les frontières cantonales. Faudra-t-il un jour des prescriptions fédérales pour amener à plus de cohérence un enseignement primaire et secondaire inférieur « cantonalisé » à l'extrême?

De toute notre conscience vaudoise et romande, nous repoussons cette solution facile et dangereuse qui énerverait ce qui reste de caractère et d'autorité à nos cantons. C'est pourquoi nous sommes nombreux à souhaiter que le ressort d'un vrai fédéralisme, positif et constructeur, sera suffisant en Suisse romande pour mener à bien une réforme commune avant qu'elle soit imposée par les circonstances ou par Berne.

Conclusion

On se méfie, à juste titre, des réformes et des aménagements scolaires préparés par les seuls pédagogues. Ceux-ci manquent souvent du recul nécessaire pour juger leur œuvre, et l'un des plus éminents d'entre eux, le professeur Louis Meylan, l'a fort bien exprimé par ces mots, auxquels tout éducateur intelligent ne pourra que souscrire :

« L'école manifeste une remarquable force d'inertie (au sens physique du mot : tendance à persévérer dans un état donné). Ce qui s'explique aisément. Ceux qui embrassent la carrière de l'enseignement sont, presque toujours, des jeunes gens qui se sont bien trouvés du régime de l'école. Comment songeraient-ils à offrir à leurs élèves autre chose que ce qu'ils ont eux-mêmes reçu? ⁵ »

Devant l'ampleur de la tâche qu'ils assument, les commissaires romands ont bien compris que leur seule optique ne pouvait embrasser les multiples incidences des mesures proposées. Ils ont besoin d'opinions extérieures, de réactions positives ou négatives, à leurs propositions. Par la voix de la *Revue syndicale*, qu'ils remercient pour son hospitalité, ils s'adressent au monde du travail pour solliciter de lui des avis, des suggestions, des critiques. L'école romande ne naîtra que si le besoin en est largement ressenti. Les pédagogues qui ont pris l'initiative de poser ce problème se sont peut-être leurrés sur l'urgence des mesures à prendre; le public ne s'accommoderait-il pas mieux qu'ils ne croient d'un statu quo qu'eux-mêmes déplorent? A de nombreux indices, ils ont cru discerner au contraire, à l'état latent parce que encore jamais clairement formulé, un fort courant d'idées favorables à leurs vœux. Se seraient-ils trompés? Comme ils vous seraient reconnaissants de manifester votre opinion, sans laquelle l'œuvre entreprise ne saurait prendre racine dans le terreau fertile de la vox populi!

L'École devant le défi du XX^e siècle

Par Armand Veillon

Il est dans notre monde occidental, façonné sous le ciseau de l'Hellade et de la Rome antiques, deux grands types d'esprits: les uns les empiristes, sont surtout sensibles aux leçons de l'expérience, tandis que les autres, que l'on peut qualifier de rationnels, prétendent tout démontrer à partir de quelques vérités premières, immuables et essentielles. Dès l'aurore de notre civilisation s'affirment ces deux tendances qui, chez les philosophes présocratiques par exemple, se

⁵ *Les humanités et la personne*. Page 198.